

**CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE**

BILAN DU MANDAT 2016-2020

Rédacteur : Pierre FAUCHER, Président

Un bilan de mandat du Conseil de développement (CD) est l'occasion de faire connaître ses travaux et activités ainsi que de présenter son fonctionnement et d'en faire une évaluation critique si le Conseil le juge nécessaire.

Au terme de ce mandat, il est clair que si l'activité a été soutenue, la constatation de dysfonctionnements et l'absence d'approbation des services et des élus aux propositions faites pour une amélioration du fonctionnement du CD sont la cause d'un désenchantement dont il sera question plus loin.

Les missions du CD inscrites dans la loi concernent sa participation sous forme d'avis ou de rapports sur le Projet d'Agglomération, sur les documents de prospective et de planification. Il faut noter, à ce sujet, que le CD n'a pas été sollicité pour donner son avis sur le PLUI et qu'il n'en a reçu qu'une simple information.

Son fonctionnement

Installation le 17 mars 2017.

Le Bureau était constitué du Président, de la Vice-Présidente et des responsables des commissions. Une réunion s'est tenue une fois par mois.

Les plénières, regroupant les 46 membres, lieu d'information et de validation des travaux, ont eu lieu une fois par trimestre.

1/ AVIS SUR SAISINE DU PRÉSIDENT

a- Avis sur le Projet d'Agglomération.

La CDA présente trois handicaps : Appartenir à la plus grande région de France, être située entre deux grandes métropoles et avoir une situation littorale.

Mais ses atouts sont indiscutables tels que son port de commerce ou son caractère historique source de développement du tourisme.

Des actions sont nécessaires :

- ❖ Renforcer le « poids » du territoire par le développement des liens avec les deux Communautés de communes de l'Aunis et les intercommunalités constitutives du Pôle Métropolitain.
- ❖ Désenclaver la CDA sur les plans ferroviaire, routier et aérien.

Du point de vue de l'habitant :

Le bien-être pour chacun nécessite un emploi, un logement et le sentiment d'être en sécurité.

La conséquence pourrait être une meilleure cohésion sociale :

- Où la part des jeunes serait prioritaire par un projet éducatif, une formation diversifiée ;
- Où l'accueil serait primordial, qu'il s'agisse des touristes des nouveaux résidents ou des migrants, pour en faire un territoire de vie solidaire ;
- Où l'on pourrait profiter d'un environnement naturel de qualité existant ;
- Où seraient développés les moyens du numérique pour en faire une « Smart city ».

La contribution du CD a été présentée à la Conférence des Maires le 12 mai 2017.

b- Avis sur la reconstruction de l'hôpital Saint-Louis.

La commission chargée du sujet avait conclu, en fonction des éléments dont elle disposait :

- Que pour éviter la précipitation, la question pourrait être tranchée à l'occasion du SCOT ;
- Qu'il y avait lieu de placer en première position les sites les plus excentrés, estimant que les deux sites plus centraux ne correspondaient pas au cahier des charges de l'hôpital. Enclavés et contraints, ces sites n'autoriseraient que difficilement un développement futur ;
- Que des études complémentaires étaient indispensables ;
- Qu'il était essentiel de choisir un site qui permette la construction progressive et ambitieuse d'un Pôle de santé territorial apportant une réponse adaptée, optimisée et économique à l'ensemble de la population de la Charente-Maritime et du Pôle Métropolitain, porteur d'un vrai développement économique et créateur d'emploi.

Ces propositions n'ont pas été retenues ce qui ne choque en rien le Conseil mais on peut regretter que ce rapport, adopté en séance plénière le 19 juin 2018 n'ait

pas fait l'objet d'une publication - comme les autres rapports du Conseil -sur le site Internet de l'Agglomération.

c- Avis sur les compétences de l'agglomération.

La commission en charge du sujet suggère non pas la création de nouvelles compétences (hormis le champ social) mais un changement dans la mise en œuvre de celles qui existent déjà.

Il est ainsi proposé de :

- Fédérer les communes, particulièrement les plus modestes, par une écoute attentive de leurs besoins et la satisfaction de ceux-ci dans la mesure du possible, favorisant ainsi leur adhésion aux projets de la Communauté d'Agglomération ;
- Poursuivre le soutien de l'action des acteurs à tous les projets qui valorisent la Communauté d'Agglomération ;
- Harmoniser l'évolution de l'aire urbaine et du pôle métropolitain, notamment par un outil *ad hoc* tel qu'une agence d'urbanisme ;
- Se rendre plus visible aux yeux de la population par une inlassable action pédagogique afin de susciter son intérêt et sa participation.

C'est dans le rôle du Conseil de développement en tant que représentant de la société civile de participer à la réalisation de ces propositions par une action facilitatrice.

Le rapport a été adopté en séance plénière du 28 mai 2020.

2/ AVIS SUR AUTO-SAISINE

Certains thèmes (« Emploi des seniors », « Citoyenneté ») ont conduit à la création de commissions qui malgré leur intérêt n'ont pu aboutir en raison de la défection de leurs responsables.

Une commission est en cours d'achèvement en cette fin de mandat : « Sport en entreprise ».

Fort heureusement une auto-saisine de grande qualité a vu le jour :

Avis sur les relations entre ports et agglomération.

Partant du constat d'une certaine désaffection de la population vis-à-vis des ports du territoire, le rapport explore les moyens d'une réconciliation à travers les thèmes de l'environnement, des métiers et de la formation ainsi que de la

culture et de l'identité. Les pistes d'amélioration associent valeur économique et préservation de l'environnement ; appropriation d'un front de mer par les citoyens et la création d'un « Port Center » comme lieu d'information et de pédagogie.

Cette publication coïncide avec des démarches de rapprochement des ports entre eux et le Conseil entend par cette contribution participer aussi à rendre les habitants mieux informés et fiers des différentes activités portuaires.

Le rapport a été adopté en Plénière le 28 mai 2020.

3/ ACTIVITÉS NATIONALES ET RÉGIONALES

a- Coordination Nationale des Conseils de Développement (CNCD).

- Le CD de l'agglomération rochelaise a été élu membre du Conseil d'Administration de la CNCD. Son Président s'est rendu systématiquement à ses réunions. Cette participation est de la plus haute importance pour être dans la mouvance des idées. A noter que ce siège détenu actuellement devra impérativement être repris par le prochain Président sans quoi La Rochelle risquerait de retomber dans l'anonymat au niveau national.
- Lieu d'échange d'informations importantes, la CNCD exerce un travail de défense des CD. Ce fut le cas notamment en 2019 lorsque le gouvernement envisagea de rendre facultative leur existence avant de faire partiellement marche arrière avec la promulgation de la loi *Engagement et Proximité* du 27 décembre rendant les Conseils obligatoires dans les EPCI de plus de 50 000 habitants.
- Le CD de l'agglomération rochelaise était représenté par trois de ses membres lors des Journées Nationales qui se sont tenues à Sète les 11 et 12 octobre 2018.
- De même, une représentation rochelaise était présente au Sénat à l'occasion du 20^{ème} anniversaire de la création des Conseils de développement le 24 juin 2018.
- Une participation était également assurée le 6 février 2019 à la Mairie du 9^{ème} arrondissement de Paris lors de la Journée nationale de réflexion et de partage d'expérience sur la transition énergétique et

sociétale à partir des travaux préparatoires effectués par les techniciens des différents Conseils de développement.

- Depuis la pandémie de Coronavirus plusieurs réunions de formation ou du conseil d'administration ont eu lieu par visio-conférences.

b -Coordination Régionale Nouvelle-Aquitaine (CRCD).

Les CD de Nouvelle-Aquitaine se sont réunis en coordination régionale en 2018.

A son initiative, le CD de l'Agglo de La Rochelle a accueilli à La Sirène le 6 avril 2019 la réunion plénière de la CRCD. Le séminaire organisé à cette occasion a contribué à élargir la réflexion sur les travaux déjà engagés sur la thématique urbain/rural avec les nombreux représentants de leurs territoires présents.

Deux documents ont été produits :

- ❖ Une Contribution au Schéma Régional d'Aménagement durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) le 21 mars 2018.
 - Le SRADDET, document prescriptif régional, a fait l'objet d'une réflexion de l'ensemble des CD de Nouvelle-Aquitaine. Le CD de La Rochelle a été moteur de son élaboration.
 - L'état a imposé, par la réforme territoriale, la fusion des anciennes régions Limousin, Poitou-Charentes et Aquitaine. Il invite ainsi les habitants à « faire région » et à s'unir dans des projets de développement commun.
 - Le CD de la CDA de La Rochelle a participé à cette démarche en lien avec les EPCI du Pôle métropolitain Centre-Atlantique.
 - Plusieurs thèmes communs ont été abordés :
 - La transition énergétique intégrant la lutte contre le réchauffement climatique ; la qualité de l'air, l'enjeu sanitaire, la gestion des déchets.
 - L'aménagement de l'espace et le développement du territoire métropolitain : le littoral ; les enjeux portuaire et logistiques ; l'armature ferroviaire ; l'égalité, l'équité quel que soit le territoire ou la taille de la ville ; la préservation de l'environnement et de la nature.
 - Le soutien aux innovations dans le domaine du numérique, de la « silver économie », et de l'assurance ainsi que du tourisme.
- ❖ Un rapport d'auto-saisine : « Quelles alliances des territoires ruraux et urbains en Nouvelle-Aquitaine » (octobre 2019).

Au-delà d'une vision binaire dépassée entre urbain et rural, les CD réunis au sein de la Coordination Régionale de Nouvelle-Aquitaine, ont produit un rapport dans lequel ils ont interrogé, dans le cadre de la vie quotidienne, les atouts et les difficultés de leurs territoires et les alliances à réinventer.

Une enquête en ligne comportant divers items a reçu 1300 réponses.

Il en ressort :

- Une porosité des frontières entre territoire urbain et rural ;
- Six items sont considérés comme urbains : service de santé, pollution et nuisances, culture, numérique, emploi, mobilité, transport. Aucun item ne semble spécifique au rural bien que le « sentiment d'appartenance » et de « racines » lui soient le plus souvent associés.
- Les mobilités résidentielles confirment la porosité car plus de la moitié des ruraux habitaient en ville auparavant et c'est l'inverse pour 25% des urbains ;
- Il en est de même pour la mobilité de travail car 75% des ruraux se déplacent en ville au moins une fois par semaine, tandis que 30% des urbains se rendent à la campagne quotidiennement ;
- Globalement urbains et ruraux ont le sentiment d'être bien adaptés à leur territoire.

Ce travail a permis une large concertation régionale. Il n'est qu'une ébauche qui mériterait un prolongement. Il invite à une coopération entre les citoyens, les territoires et les institutions.

c- Animation de la Coordination des CD du Pôle métropolitain.

Après un début de mandat actif, force est de constater une perte de cohésion liée à la défection de certains Conseils, de sorte que la dernière réunion qui s'est tenue à Saint-Maixent le 31 janvier 2019 n'a été suivie d'aucune autre.

4/ ACTIVITES DIVERSES

a- Participation à l'organisation du « Grand débat national ».

Trois membres du Conseil ont participé à l'organisation et à la synthèse des travaux dans les communes de L'Houmeau, Puilboreau et à trois reprises à La Rochelle entre le 11 février et le 13 mars 2019.

b- Participation au projet La Rochelle zéro carbone.

Après une séance de présentation du projet le 12 mars 2019, plusieurs membres du Conseil ont participé aux « Séminaires Participation citoyenne ».

c- Participation aux réunions de lancement du SCoT La Rochelle-Aunis.

Après trois réunions sur les enjeux, les centralités et l'emploi, une séance de synthèse s'est tenue à Nieul-sur-Mer le 10 octobre 2019 avec présentation du Livre Blanc décliné en trois axes : La ville-territoire et ses flux ; les centralités, lieu du commun ; le territoire décarboné et ses nouveaux biens communs.

d- Participation à l'enquête « Quelle est votre Europe ».

« Malgré les reproches qui sont faits à l'Europe et qui sont en réalité des manifestations de politique intérieure des États constitutifs, l'Europe nous a apporté entre autres la paix, des fonds à répartir, des échanges du type Erasmus....

De nombreux chantiers restent à entreprendre ou finaliser dans les domaines par exemple de la fiscalité, de l'agriculture, de la diplomatie ou de la défense... ». Réponse à l'enquête en mai 2018.

e- Participation aux réunions sur le développement d'une agriculture de proximité initiée par le service Environnement sous la présidence du maire de Puilboreau.

f- Visite et déplacement.

- Déplacement à Angoulême à propos du Projet alimentaire de territoire pour une visite de terrain 26 septembre 2019.
- Visite de l'entreprise OVIVE à Périgny : valorisation de minéraux naturels et d'écaillage de coquillages le 1^{er} octobre 2019.

g- Actes de présence.

- A la consultation citoyenne au sujet du Pôle multimodal de la gare le 5 juillet 2017 ;
- Au Conseil citoyen au Centre socio-culturel de Mireuil le 27 février 2018 ;
- Aux Assises de l'emploi le 4 avril 2018 ;
- A l'inauguration de l'exposition Climat Océan le 9 novembre 2019 ;
- Au colloque sur les Risques côtiers le 26 novembre 2019 ;
- A l'inauguration du stand de la CDA de la Foire-exposition chaque année.

ÉVOLUTION DU CONSEIL

Le message ci-dessous a été envoyé aux membres du CD par e-mail le 5 décembre 2020.

Il traduit le malaise ressenti au terme du mandat.

Chers collègues,

La pandémie ralentit toute activité ainsi que la communication, y compris celle du Conseil de développement ; aussi, en tant que Président, il m'a paru utile de vous informer du malaise que traverse le Bureau à propos de l'évolution du Conseil.

Son rôle, la pertinence de son existence, sa visibilité et sa reconnaissance par les élus sont des préoccupations récurrentes qui ont animé le Conseil de développement de la CDA de La Rochelle depuis sa création le 15 décembre 2000.

Lors de l'actuel mandat, un groupe de travail de quatorze membres s'est mis en place en décembre 2018.

A la lumière de ses propres réflexions ainsi que des échanges lors des réunions de la Coordination Nationale des Conseils de développements et des rencontres régionales il a fait une analyse critique de son fonctionnement.

Il en est ressorti :

- *Que le comité d'expert qu'il représente est trop fermé, trop abstrait et qu'il se situe loin de la population de laquelle il voudrait se rapprocher par l'organisation de diverses réunions publiques dans le but d'animer le débat, de faire preuve de pédagogie, d'entendre les avis et les faire remonter.*
- *Que ses travaux et son existence même sont ignorés des élus et qu'il serait bon qu'il soit invité aux réunions d'élus pour faire connaître ses travaux.*
- *Que sa composition devrait être plus représentative de la population : parité, prise en compte de l'échelle des âges, représentation des communes.*
- *Que l'animation technique devrait être renforcée pour un meilleur fonctionnement.*
- *Que sa visibilité est très insuffisante.*

Le rapport de synthèse de ces travaux a été adopté à l'unanimité en plénière le 26 septembre 2019.

Le Bureau a rencontré le Président de la CDA le 16 janvier 2019 pour lui faire part des réformes qu'il souhaitait voir mises en oeuvre.

La désignation en mars 2020 d'un élu référent en la personne de Vincent Coppolani a été accueillie avec satisfaction.

Une rencontre s'est tenue le 15 octobre 2020 entre le Président de la CDA et moi-même. Les axes de changement qui nous paraissent nécessaires ont été rappelé une nouvelle fois.

Suite aux élections municipales de juin 2020, au renouvellement du Président de la CDA et à la refonte de l'Assemblée Communautaire, il a été créé une Vice-Présidence en charge des actions de démocratie participative assurée par Marie Ligonnière.

Dès lors la question de l'association du Conseil de développement à la participation se pose. Une rencontre entre l'élu référent du Conseil de développement et la Vice-Présidente en charge de la participation n'a pu, en raison de sa précocité, permettre une réponse.

Les réunions de Bureau en visioconférence des 4 novembre et 26 novembre 2020, ont confirmé ce qui vient d'être dit concernant les relations Participation-Conseil de développement. Un contact de l'élu référent avec l'élu chargée de la communication de l'Agglomération est envisagé pour renforcer la visibilité du Conseil. Cependant la composition du prochain Conseil devrait rester inchangée, la

proposition de nommer un titulaire et un suppléant pour favoriser la parité ne semble pas réalisable bien que d'autres Conseils y soient parvenus, la représentation des communes n'est pas retenue.

Les membres du Bureau ont fait savoir leur mécontentement devant cet immobilisme ; les incertitudes quant à la visibilité du Conseil de Développement et de son rôle ; son souhait de renforcer sa proximité avec la population. On y ajoutera le ressenti de l'absence de reconnaissance du travail réalisé et du défaut de contacts réguliers et fournis avec les élus. Ils ont sollicité une nouvelle fois l'élu référent pour lui faire part de la situation. Une rencontre aura lieu le 18 décembre 2020 en présence de la nouvelle Directrice Générale des Services. En conclusion, s'il s'avère que les propositions du Conseil ne sont prises en compte qu'à la marge, et qu'une réelle reconnaissance du Conseil ne peut être obtenue, le Bureau envisage la décision d'une démission collective.

Cette situation m'a parue suffisamment sérieuse pour que vous en soyez informés.

Cordialement vôtre,

Pierre FAUCHER

La réunion du 18 décembre n'a fait que confirmer les orientations déjà prises. Il est donc regrettable d'avoir été encouragé à réfléchir sur l'évolution du Conseil pendant deux ans pour apprendre en définitive que l'avis du Conseil ne compte pas. De plus, le rapport du groupe de travail n'a fait l'objet, lui non plus, ni de publication, ni de publicité.

CONCLUSION

Par bien des côtés ce mandat a eu des aspects positifs grâce à la qualité des personnes qui comptaient le Conseil, à leur dynamisme dont atteste la rigueur des rapports réalisés et leur participation aux nombreuses manifestations extérieures.

Malheureusement il se termine sur la confirmation que bien des ~~ses~~ avis émis ces quatre dernières années n'ont pas eu le poids ni le respect qu'ils méritent. Souhaitons « Bon vent » à nos successeurs.

REMERCIEMENTS

Aux membres du Bureau pour leur relecture critique et tout particulièrement à Françoise Mamolar qui a assuré la correction du document.

ANNEXES

1. Liste des membres
2. Membres du Bureau
3. Quelles alliances des territoires ruraux et urbains en Nouvelle-Aquitaine